



# Vers un basculement de la branche vers l'entreprise ?

Diversité des pratiques de négociations  
collectives et pluralité des formes  
d'articulation entre entreprise et  
branche

Noélie DELAHAIE & Anne FRETTEL  
*4èmes rencontres IRES-ISST – 23 septembre 2022*

# Démarche de recherche

---

- **Objectif** : Réexaminer, *en pratique*, la dynamique des négociations d'entreprise, au regard de leur articulation avec les accords de branche dans un contexte de réformes multiples du code du travail et d'incitation au contournement de la branche
- **Méthodes** : Mobilisation de l'enquête REPONSE (DARES) et monographies de branche et d'entreprise
- **Hypothèse** : Plutôt qu'un « déplacement » de la branche vers l'entreprise, se déploie une variété de configurations et de formes d'articulation entre négociations de branche et d'entreprise



# 1. Premier constat : Une diversité des formes d'articulation branche / entreprise

Profil-type (Enquête REPONSE 2017)	Traits statistiques dominants	Branches et établissements ayant fait l'objet des enquêtes de terrain	Articulation en pratique
<b>Normalisation Mixte</b>  <i>(43% des étab et 41% des salariés)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible référence aux accords d'entreprise</li> <li>- Forte référence à la convention collective de branche (CCB) sur certains thèmes</li> <li>- Importance secondaire des recommandations de branche en matière salariale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CCB BTP</li> <li>- Deux établissements : 1 filiale d'un grand groupe avec IRP / 1 TPE sans IRP</li> </ul>	<p>Au delà des poids relatifs de la branche et de l'entreprise, rôle primordial joué par d'autres niveaux de définition des normes (conventions collective de branche régionales et catégorielles ; accords de groupe)</p>
<b>Normalisation forte au niveau de la branche</b>  <i>(22% des étab et 24% des salariés)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte référence à la CCB</li> <li>- Importance primordiale des recommandations de branche en matière salariale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CCB Propreté et Services associés</li> <li>- Un établissement : 1 filiale d'un grande groupe avec IRP</li> </ul>	<p>Rôle historique de la branche confirmé qui a trait à l'organisation économique du secteur marquée par des transferts des salariés d'une entreprise à l'autre, au gré des pertes et de gains de marché.</p>

# 1. Premier constat (suite)

Profil-type (Enquête REPONSE 2017)	Traits statistiques dominants	Branches et établissements ayant fait l'objet des enquêtes de terrain	Articulation en pratique
<p><b>Normalisation forte au niveau de l'entreprise</b> <i>(21% des étab et 23% des salariés)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte référence aux accords d'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CCB Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire</li> <li>- Deux établissements : 1 hypermarché appartenant à un groupe relevant du commerce intégré avec IRP / 1 hypermarché relevant du commerce indépendant avec IRP</li> </ul>	<p>Fort poids des accords d'entreprise lu à travers la volonté des acteurs de la branche de superposer branche et entreprise dans la définition des normes conventionnelles et de laisser de l'autonomie à la négociation d'entreprise</p>
<p><b>Faible normalisation collective</b> <i>(14% des étab et 13% de salariés)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible référence aux accords d'entreprise et de branche</li> <li>- Aucune importance des recommandations de branche en matière salariale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CCB Bureaux d'études</li> <li>- Deux établissements : deux filiales de groupe avec IRP</li> </ul>	<p>Faible poids des accords d'entreprise et de branche lié à la spécificité de la main-d'œuvre (jeunes, cadres travaillant sur des missions) et à la difficulté de faire vivre la branche</p>

## 2. Deuxième constat : des branches qui parviennent à maintenir leur rôle en évoluant

---

- Deux rôles traditionnellement dévolus à la branche réaffirmés par les enquête de terrain
  - Régulation de la concurrence de leur secteur d'activité (ex: Commerce, BTP, Propreté)
  - Mutualisation des ressources (ex : Propreté, Commerce)
- ...mais sous des formes qui restent à réinventer
  - Potentiel affaiblissement du rôle de régulation de la concurrence : recours juridique (ex : commerce) vs jouer sur l'effet de notoriété (ex : propreté)
  - Renforcement de la branche comme espace de ressources : observatoire de branche (ex : Bureaux d'études) / édition de manuels (ex : Propreté) / filet de sécurité pour les petites entreprises (ex : BTP)

### 3. Troisième constat : des entreprises prudentes face aux possibilités ouvertes par les Ordonnances

---

- Une stabilité du positionnement des établissements face à la branche entre 2002 et 2016 mise en évidence par l'analyse de trois vagues de REPONSE (2002-2004; 2008-2010; 2017)
  
- Pas de bouleversement des pratiques à ce jour en termes de recours aux accords dérogatoires (sauf dans le BTP)
  - Faible tradition de dialogue social (ex : Bureaux d'études)
  - Pas d'appropriation par les employeurs des dispositifs dont les risques juridiques ne sont pas encore maîtrisés (ex : commerce, bureaux d'études)
  - Logique de « bon sens » : préserver un bon climat social vs ne pas dégrader une situation déjà tendue (ex: commerce)
  
- La dérogation est vue comme s'inscrivant dans une dynamique de négociation à LT pour les entreprises avec une logique de donnant/donnant et une négociation plus globale (négociation de plusieurs thèmes mis en balance)
  
- Seuls effets palpables sont liés à la mise en place des CSE



# Conclusion

---

- Hypothèse d'une diversité des formes d'articulation entre branche et entreprise dans la définition des normes d'emploi et de travail confirmée par les analyses statistique et qualitative
- Rôles dévolus à la branche inchangés mais sous des formes à réinventer face aux Ordonnances
- Une certaine inertie des pratiques face aux réformes institutionnelles